Cinquante troisième année. - N ° 185 A Mercredi 25 septembre 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1322

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Ventes et cessions

308 895 770 RCS Paris.
SOGECA.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 145900.00 EUR.
Adresse : 12, rue de Presbourg, 75116 Paris.
Précédent propriétaire : 493 755 953 RCS Mulhouse. **AAM.**
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : SOGECA Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 12 rue de Presbourg 75116 Paris Capital : 145900.00 EUR Numéro unique d'identification : 308895770 Lieu d'immatriculation : Paris. Société absorbee : AAM Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 1 avenue du Marechal de Lattre de Tassigny 68100 Mulhouse Capital : 160000.00 EUR Numéro unique d'identification : 493755953 Lieu d'immatriculation : Mulhouse. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 3361548.00 EUR - passif de 368253.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : la société absorbante étant propriétaire de la totalité des actions de la société absorbée, il n'a pas été établi de rapport d'échange et il n'y aura pas lieu à augmentation du capital de la société absorbante. La différence entre le montant de l'actif net apporté, soit 2.993.295 € d'une part, et la valeur nette comptable au bilan de la société absorbante des 16.000 actions de la société absorbée, soit 6.686.045 € d'autre part, est égale à - 3.692.750 € qui constituera un mali de fusion - Prime de fusion: néant. Date du projet commun de fusion : 17.09.2019. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société SOGECA : 18.09.2019 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société AAM : 23.09.2019 (au greffe du tribunal d'instance de Mulhouse)..